

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE

Le présent formulaire doit être utilisé pour déposer une modification à un régime de retraite enregistré au Manitoba. La modification doit être accompagnée de ce formulaire et acheminée par courriel à pensions@gov.mb.ca.

Référence : Paragraphe 2.7(1) du Règlement sur les prestations de retraite (Règlement).

PARTIE I – RÉGIME DE RETRAITE

Nom officiel du régime de retraite : _____

Numéro d'enregistrement : _____

PARTIE II – DÉTAILS DES MODIFICATIONS

1. Date de prise d'effet de la modification : Année _____ Mois ____ Jour ____
2. Numéro de la modification ou de la résolution : _____
3. La modification concerne les dispositions suivantes : *(cochez toutes les cases appropriées)*
 - Changement de nom du régime et/ou du promoteur du régime
 - Définitions
 - Admissibilité/participation
 - Cotisations
 - Formule de retraite
 - Indemnités de cessation
 - Prestations de retraite normales
 - Prestations de retraite anticipée/différée
 - Formes de rentes normales/optionnelles
 - Prestation de décès
 - Division des biens en cas de rupture de la relation
 - Transférabilité
 - Fin du régime
 - Exigences de Revenu Canada

Autre (fournir des détails) _____

4. La modification est-elle jointe?

Oui Non (si non, veuillez expliquer)

5. La modification a-t-elle une incidence sur le coût des prestations, crée-t-elle un déficit actuariel ou un déficit de solvabilité ou affecte-t-elle autrement la solvabilité ou le financement du régime (régime à prestations déterminées seulement)?

Oui Non

Si oui, le coût est financé dans :

- un rapport d'évaluation précédent en date du : _____
- un rapport d'évaluation actuarielle conformément au paragraphe 4.13(1) du Règlement
- un certificat de coût provisoire conformément aux paragraphes 4.13(2) et (3) du Règlement.

6. Si la modification affecte les droits, prestations ou obligations des membres, un avis écrit de la modification a-t-il été fourni comme l'exige l'article 2.7 du Règlement?

Oui Non (si non, veuillez expliquer)

7. Dans le cas d'une modification apportée à un régime interentreprises déterminé qui est nécessaire pour que le régime satisfasse aux critères de solvabilité, un avis écrit de la modification a-t-il été fourni comme l'exige l'article 2.8 du Règlement?

Oui Non (si non, veuillez expliquer)

PARTIE III – DÉCLARATION POUR LA MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE

JE DÉCLARE QU'à ma connaissance, les renseignements suivants sont vrais et exacts :

1. Je suis l'administrateur de _____, ci-après « le régime », et
2. Le régime tel que modifié, y compris tous les documents qui créent ou soutiennent le régime ou la caisse de retraite, est conforme à la *Loi sur les prestations de pension* et à son règlement d'application, et

3. La ou les dispositions citées dans la Partie II, Question 3, sont les seules modifications apportées au régime.

Signé ce _____ jour de _____ 20 _____,

dans la ville de _____

dans la province de _____

Administrateur du régime
(en lettres moulées)

Signature